



Le 22 mai 2019

L'honorable Joe Savikataaq, député
Premier ministre du Nunavut
Ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales
Président du Conseil exécutif
Bureau du premier ministre

Objet : Lettre d'attentes pour 2019-2020 à l'intention du Conseil exécutif du Nunavut

Cher Monsieur,

Je vous écris en ma qualité de président du caucus des députés ordinaires (CDO) afin de transmettre la présente lettre d'attentes à l'intention du Conseil exécutif (Cabinet).

Cette lettre décrit les attentes particulières de rendement du CDO à l'égard du Cabinet pendant l'exercice 2019-2020 en cours. Elle a également pour but de réitérer le principe selon lequel le Conseil exécutif doit rendre des comptes et être à l'écoute des députés, car nous travaillons collectivement à l'atteinte des objectifs communs énoncés dans *Turaaqtavut*. Les députés souhaitent rappeler au Cabinet les responsabilités confiées aux ministres par l'Assemblée législative, ainsi que leur devoir de reddition de comptes envers l'Assemblée législative et ultimement la population du Nunavut.

Les députés ordinaires ont quant à eux le mandat de demander au gouvernement de rendre des comptes au nom de la population du Nunavut dans le cadre de l'examen minutieux des budgets, des plans d'activités, des projets de loi et des politiques du gouvernement.

En tant que caucus, les députés ordinaires ont identifié un certain nombre d'enjeux récurrents liés au rendement du Conseil exécutif. En tant que premier ministre, vous avez un rôle central à jouer pour régler ces situations dans l'intérêt de notre gouvernement et du territoire en général. Cette lettre a pour but d'encourager la mise en place d'actions correctives en définissant clairement les attentes vis-à-vis du Conseil exécutif. Cela étant dit, il est important de souligner que cette lettre ne vise aucun ministre en particulier.

Je suis convaincu que vous conviendrez que les ministres doivent respecter les conventions parlementaires et faire preuve d'un solide engagement en matière de reddition de comptes. Le droit des députés qui ne sont pas membres du Cabinet de demander et de recevoir des informations du Conseil exécutif est un principe fondamental du gouvernement parlementaire. Notre approche non partisane et consensuelle à l'égard du gouvernement met encore plus l'accent sur l'importance pour le Cabinet d'assumer son devoir d'ouverture et de transparence envers les députés.

Je dois vous informer que mes collègues du caucus sont de plus en plus insatisfaits de l'approche adoptée par certains ministres. Plutôt que de répondre de manière claire, franche et complète aux questions des députés au cours des séances de la Chambre et des réunions des comités permanents, certains ministres font l'inverse.

Cela est inacceptable, et il est important de noter que, bien que l'Assemblée ait décidé de ne pas procéder à un examen officiel de mi-mandat concernant le rendement du Conseil exécutif, le caucus examine la question du rendement des ministres de manière continue, comme cela a été très clairement démontré l'année dernière. Les conséquences pour de futurs rendements insatisfaisants pourraient inclure des motions de censure et/ou des motions de blâme pour le ou les ministres concernés.

Nous vous demandons, en votre qualité de premier ministre, de transmettre les attentes particulières suivantes à vos collègues du Cabinet :

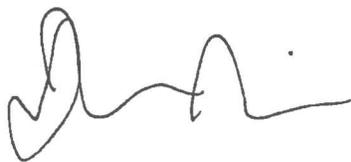
1. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* être pleinement informés des principaux problèmes et des principales politiques, initiatives, dépenses et lois relevant de leurs portefeuilles ministériels;
2. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* fournir des réponses concrètes aux questions des députés lors des séances de la Chambre et des réunions des comités permanents;
3. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* donner aux questions des députés des réponses aussi claires et concises que possible, qui ne sont pas inutilement élaborées ou répétitives, conformément aux principes de l'Inuit Qaujimagatuqangit;
4. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* fournir des réponses de suivi en temps opportun aux députés dans les cas où ils ne peuvent pas fournir immédiatement les informations demandées, et utiliser des formats officiels pour les réponses écrites ou les réponses aux questions orales pour les autres réponses;

5. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* prendre pleinement en compte les recommandations formulées par les comités permanents et les députés de l'Assemblée législative concernant les budgets et les plans d'activités des ministères et des organismes de la Couronne;
6. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* déposer en temps opportun les documents demandés par les députés;
7. *Tous les membres du Conseil exécutif doivent* maintenir des voies de communication ouvertes et efficaces avec les comités permanents et chacun des députés de l'Assemblée législative en veillant à ce que toute la correspondance adressée à un député ordinaire respecte les directives fournies par le Bureau de l'Assemblée législative concernant les exigences relatives à la production de copies ainsi que les formats électroniques et papier.

Par courtoisie, je tiens à vous informer que je déposerai une copie de cette correspondance lorsque la Chambre reprendra ses travaux pour la session de printemps.

Au nom de mes collègues, je souhaite conclure en mentionnant que je suis persuadé que des efforts sincères pour résoudre les enjeux susmentionnés renforceront notre gouvernement et seront accueillis favorablement par les électeurs que nous représentons.

Matna,



John Main, député
Président du caucus des députés ordinaires

c.c. Ensemble des députés ordinaires
Bureau du président de l'Assemblée législative